

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 34 délégués (31 titulaires – 3 suppléants)	Voix Pour : 32
Dont membres votants à voix délibérative : 34 délégués	Voix Contre : 1
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 1 ^{er} juillet 2025	Abstention : 1

Membres présents:

Titulaires: Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Lévêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Boyot Jacques, Mr Guilleman Michel, Mr Thomas Rémy.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mme Gleize Séverine, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Membres absents:

Mr Alexandre David, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Hourdry Mathieu, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Minette Michel, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mr Pittana Stéphane, Mme Richard Catherine.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Pantoux Jean-Luc

Objet : Réalisation d'un audit des installations du service d'eau potable de la commune de Beugneux

N°2025 07 07

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi N°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250708-20250707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025
Publication : 16/07/2025

Certifié par le Président

-Vu la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe,

-Vu l'article 27 de la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, posant l'obligation, en cas de modification du périmètre d'un EPCI, de l'établissement d'un document d'orientation présentant les incidences financières,

-Vu les statuts de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA),

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Attendu que par délibération en date du 24 juin 2025, la commune de Beugneux demande la réalisation d'un audit de leur service d'eau potable par l'USESA pour étudier un transfert de la compétence eau potable à l'USESA,

- Attendu que la procédure d'intégration des collectivités, définie à l'article 6 du règlement intérieur de l'USESA prévoit la réalisation d'un audit du service d'eau préalablement à l'adhésion,

- Vu l'avis favorable exprimé par le bureau en réunion du 17 juin 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- PRENDRE ACTE de la demande d'audit du service d'eau potable de la commune de Beugneux,

- AUTORISER le Président à réaliser l'audit des installations du service d'eau potable de la commune de Beugneux dans le but d'étudier et définir les conditions techniques, financières et juridiques pour un transfert de la compétence eau potable à l'USESA,

- DIT que la présente délibération sera portée à la connaissance de la commune de Beugneux.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc PANTOUX

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250708-20250707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025
Publication : 16/07/2025

Certifié par le Président